

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 04/2023/CBM
(Séance publique)**

Le **15/03/2023 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

ACHEVEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE BENI MELLAL

Lot : TRAVAUX D'ISOLATIONS THERMIQUE ET INSTALLATION FRIGORIFIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'acquisition des documents techniques est fixée à la somme de : **Cent (100,00) Dirhams**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100 000,00 (Cent milles) Dirhams (il doit être déposé sous format dématérialisé sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six million six cent trente six mille trois cent soixante (6 636 360,00) Dirhams TTC**.

Le contenu, la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021, les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
N	2	N4
T	1	T2

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Le président de la commune de Beni Mellal


COMMUNE DE BENI MELLAL
RÉGION BENI MELLAL KHENIFRA
S. Ahmed BADRA